

Paris, le 13 mai 2009

Euler Hermes SFAC moteur sur le nouveau dispositif CAP+ et sur la communication avec les entreprises

Euler Hermes SFAC se félicite des termes de l'accord faisant suite à la réunion tenue hier à l'Hôtel Matignon sous la présidence du Premier Ministre, François Fillon.

CAP+, sera commercialisé dès le 18 mai par Euler Hermes SFAC

CAP+ apporte un véritable plus par rapport au CAP puisqu'il s'adresse à des acheteurs qui ne sont plus couverts par les assureurs-crédit. Ce nouveau dispositif permettra aux entreprises assurées-crédit de bénéficier de garanties sur un segment d'entreprises jugées encore plus sensibles que celles concernées par le CAP.

Euler Hermes SFAC, a mobilisé l'ensemble de ses équipes et sera en mesure de proposer dès le 18 mai cette nouvelle solution à ses clients.

« Avec CAP et CAP+, les entreprises assurées-crédit ont désormais la possibilité, pour un coût très raisonnable, de couvrir l'essentiel de leur poste clients à un moment où les défaillances d'entreprises atteignent un record historique depuis l'après-guerre. C'est un soutien fort des pouvoirs publics aux entreprises », déclare Michel Mollard, Président du Directoire d'Euler Hermes SFAC.

CAP, pour sa part, lancé fin 2008 et qui permet de doubler la garantie accordée par les assureurs-crédit en cas de réduction d'encours, est d'ores et déjà un succès. A ce jour, Euler Hermes SFAC en a signé 3200 avec ses assurés et il a permis de toucher 5400 entreprises acheteurs pour un montant de crédit de 182 M€.

De nouvelles modalités de communication avec les acheteurs

Euler Hermes SFAC s'est mobilisé pour lancer début juin une plateforme électronique mettant à disposition des acheteurs leur notation et l'encours global garanti dont elles font l'objet. *« C'est un projet sur lequel nous travaillons déjà depuis un certain temps, afin de répondre aux attentes des entreprises. Nous avons proposé de communiquer non seulement leur notation aux entreprises, mais aussi, ce qui compte au moins autant, l'encours de crédit que nous portons sur elles »* précise Michel Mollard.

D'ores et déjà, toute entreprise qui souhaite discuter des garanties délivrées sur elle est invitée à contacter les délégations régionales d'Euler Hermes SFAC. C'est en effet aussi localement, au plus proche du terrain, que les échanges peuvent être les plus fructueux. *« Nous sommes les seuls assureurs-crédit à avoir un réseau de vingt-huit délégations régionales et de trois cents collaborateurs, au plus près du terrain. Ce réseau a une connaissance incomparable du tissu économique français. Rien que depuis le début de l'année, nous avons été en contact avec 25 000 entreprises. »* souligne Michel Mollard.

Par ailleurs, toute décision de réduction ou de résiliation de garantie ne sera, sauf cas exceptionnels, effective qu'au bout d'un mois. *« Nous informerons les entreprises à l'avance, cela leur laissera le temps de prendre toutes les dispositions nécessaires et de mettre en place en cas de besoin : un CAP ou un CAP+ ou de travailler avec la médiation du crédit »* se félicite Nicolas Delzant, Membre du Directoire d'Euler Hermes SFAC en charge des risques.



L'export, prochaine priorité

CAP et CAP+ concernent à ce stade uniquement les acheteurs domestiques. La question de l'extension du dispositif à l'export a été évoquée hier lors de la réunion à Matignon.

« *C'est maintenant une priorité. Compte tenu des demandes des entreprises et des tensions fortes sur notre solde commercial, il semble judicieux d'étendre de manière transitoire CAP à l'export. Cela permettrait aussi de redynamiser nos processus de soutien à l'exportation* » conclut Michel Mollard.

Contacts presse :

Euler Hermes SFAC – Anne-Laure Dodero

01 40 70 54 00

anne-laure.dodero@eulerhermes.com

Ogilvy PR - Lorenzo Ricci

01 53 67 12 83

lorenzo.ricci@ogilvy.com

Toutes nos informations sur : www.eulerhermes.fr

*N°1 de l'assurance-crédit en France, **Euler Hermes SFAC**, filiale du groupe Euler Hermes, contribue au développement rentable des entreprises en garantissant leur poste clients. Sa mission est de prévenir le risque clients, recouvrer les créances impayées et indemniser les pertes subies.*

***Euler Hermes** est le leader mondial de l'assurance-crédit et l'un des leaders de la caution et du recouvrement de créances commerciales. Avec 6 200 salariés présents dans plus de 50 pays, Euler Hermes offre une gamme complète de services pour la gestion du poste clients et a enregistré un **chiffre d'affaires consolidé de 2,2 milliards d'euros en 2008**.*

Euler Hermes a développé un réseau international de surveillance permettant d'analyser la stabilité financière de 40 millions d'entreprises. Le groupe garantit pour 800 milliards d'euros de transactions commerciales dans le monde.

Filiale d'AGF, membre d'Allianz, Euler Hermes est coté à Euronext Paris. Le groupe et ses principales filiales d'assurance-crédit sont notés AA- par Standard & Poor's.

www.eulerhermes.fr

Réserve : Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de termes comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenant dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite à des actes terroristes. Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont les sociétés du groupe Allianz sont régulièrement amenées à faire état dans les documents qu'elles soumettent à la Securities and Exchange Commission. Les sociétés du groupe Allianz ne sont pas obligées de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.